

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 20 décembre 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi 20 décembre à 17h00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 08 décembre 2022 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la communauté de communes Cœur de Savoie, sous la présidence de Madame Nathalie REBATEL.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Etaient présents :

Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Claude CHARPIN, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Christiane FAVRE, Jean-Pierre GUILLAUD, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Jacqueline SCHENKL, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT.

Etaient absents/excusés :

Éric BARBIER, Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Christiane BRUNET, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Suzanne DIAS, Jacqueline TALLIN, Elodie VANACKERE, Béatrice SANTAIS.

Avaient donné pouvoir :

Béatrice SANTAIS donne pouvoir à Nathalie REBATEL

Assistaient :

Pierre BEYRIE, Florian PEPELLIN, Nadia FAVRE.

38-2022 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU CIAS

Deux agents du service RH occupant actuellement un poste de gestionnaire carrière et paie ont demandé une mutation dans une autre collectivité.

L'une de ces agents était salariée du CIAS, titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Elle a muté le 20 novembre 2022, son remplacement a été opéré par le recrutement d'une personne issue du secteur privé.

Elle sera embauchée sur un CDD d'une année dans la perspective d'être stagiairisée puis titularisée sur le grade d'adjoint administratif territorial au sein de la communauté de communes.

Par ailleurs, suite à la création d'un service commun « administration générale » entre le CIAS et la Communauté de communes par délibération n° 143-2016 du 15 décembre 2016, il est prévu de transférer à la Communauté de communes les agents administratifs du CIAS.

C'est pourquoi le remplacement de l'agent précédemment affecté au CIAS, dont le poste sera supprimé, s'effectuera à la Communauté de communes.

Il est ainsi nécessaire de modifier le tableau des emplois **du CIAS** comme suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le comité technique a été rendu un avis favorable à cette proposition lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus ;
- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois avec les modifications ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,



Béatrice Sантаis

